

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00226

**STADE GEOFFROY-GUICHARD - AVENANT N°1 AUX PRESTATIONS DE
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE LOCAUX SOUS LA TRIBUNE
HENRI POINT**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Roland GOUJON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Marc JANDOT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 juin 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160509-D20160022610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160617

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

STADE GEOFFROY-GUICHARD - AVENANT N°1 AUX PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE LOCAUX SOUS LA TRIBUNE HENRI POINT

Dans le cadre de l'organisation de l'EURO 2016, il a été demandé l'aménagement de locaux fermés sous les escaliers de la tribune Henri Point dans le stade Geoffroy-Guichard.

Par décision n°2016.00167 en date du 09 mars 2016, Saint-Etienne Métropole a missionné le bureau d'études ILTEC/Engibat pour travailler sur l'aménagement de ces locaux.

En cours d'instruction du dossier, le contrôleur technique a exigé qu'une notice de sécurité soit réalisée. Une prestation supplémentaire est alors demandée au bureau d'études ILTEC/Engibat pour la rédaction de ce document.

De fait, la maîtrise d'œuvre a présenté une demande d'honoraires complémentaires. Après analyse et négociation le montant de ces honoraires a été arrêté à la somme de 520,00 € HT.

Le montant du marché passera de 4 500,00 € HT à 5 020,00 € HT soit une augmentation de 11,55 %.

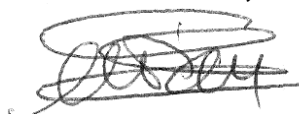
Il est donc nécessaire de conclure un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2016DCAP115.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide la rémunération complémentaire de 520,00 € HT du maître d'œuvre.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2016DCAP115 conclu avec ILTEC/ENGIBAT,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur l'opération 287 du budget de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU